

1.

Débitrice: **ROYAL PEINTURE SA**, Av. Mont-d'Or 50,
1007 Lausanne
2.

Remarques: L'état de collocation est déposé à l'office.
Délai pour intenter action en opposition au 6 mars 2008, si-
non l'état de collocation sera considéré comme accepté.
La cession des droits de la masse peut être demandée dans le
même délai (revendication de propriété - art. 49 et 80
OAOF).

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne

(00282551)